

lui-même a dû éprouver parfois lorsque, croyant avoir une bonne cause en main, il n'a pu en convaincre le juge.

Les vœux de la commission royale ont soulevé des objections sur un point, et sur un seul point, de la part du gouvernement de Terre-Neuve; et c'est que le vœu relatif à la subvention n'était pas suffisant.

Le très hon. M. Diefenbaker: Et qu'il n'était pas prévu de revue. Je crois que l'honorable député conviendra que c'est un autre motif pour lequel on a dénoncé le rapport.

L'hon. M. Pickersgill: Non, je ne crois pas que le premier ministre trouvera que c'est le cas... ma foi, peut-être le premier ministre a-t-il raison. La raison de l'absence de revue, évidemment,—et le ministre des Finances nous l'a dit aujourd'hui,—c'est que la commission n'était pas autorisée à recommander une revue aux termes de l'article 29. J'ai été plutôt étonné que le ministre ait dit cela. Je sais que M. Ritchie a dit cela aux commissaires, et c'est probablement ce qui les a impressionnés. C'est peut-être là la raison pour laquelle ils n'ont pas prévu une revue. Je ne pense pas que le premier ministre de Terre-Neuve eût insisté fortement sur la question d'une revue si la commission avait effectivement recommandé ce qu'on demandait, mais, encore une fois, c'est là une autre affaire.

A tout événement, ces deux difficultés se posaient. Le premier ministre se rappellera également que dès le 11 août de l'an dernier, le premier ministre de Terre-Neuve s'est adressé au premier ministre,—de qui, soit dit en passant, il n'a pas reçu de réponse,—par télégramme pour lui demander qu'on assure le versement provisoire de ces subventions à cause du besoin urgent d'argent pour parer au chômage d'hiver.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je sais que l'honorable député ne voudrait pas laisser une fausse impression. On a effectivement communiqué avec moi et puis le premier ministre et moi-même avons eu un entretien à propos de toute cette affaire.

L'hon. M. Pickersgill: Je me souviens très bien des événements. Si le premier ministre veut bien examiner le compte rendu, il constatera, je crois, qu'entre le 11 août, c'est-à-dire la date de réception du télégramme, et septembre, toute discussion qui a pu avoir lieu a dû se faire par téléphone. Je me souviens très bien de ce qui s'est passé et j'ai fait consigner les télégrammes au hansard, soit le 4 ou le 6 septembre de l'an dernier. Il y a eu trois télégrammes. Le premier, daté du 11 août, demandait des versements provisoires. Quelques jours plus tard, un deuxième télégramme demandait une revue. Puis, il y a

[L'hon. M. Pickersgill.]

eu un troisième télégramme, suivant la résolution unanime de l'Assemblée législative qui a été présentée vers le 3 septembre. C'est à cette occasion que l'affaire a été soulevée à la Chambre le 4 septembre.

Je dis que toute cette affaire, qui aurait pu se régler, de la même façon qu'on nous demande aujourd'hui de la régler, tout aussi bien en septembre ou en août dernier, a été remise à plus tard, et le prétexte invoqué par le ministre des Finances à la Chambre était que, comme Terre-Neuve obtient 7 millions et demi qu'elle n'obtiendrait pas si les libéraux étaient au pouvoir, on peut fort bien lui refuser ses droits constitutionnels, vu qu'elle a déjà une part du gâteau.

L'hon. M. Fleming: Je pose la question de privilège. Si l'honorable député veut citer mes paroles, je demande qu'il cite mes paroles exactes et qu'il se reporte au hansard, au lieu d'ennuyer la Chambre avec son baragouinage comme il le fait maintenant. Ce qu'il dit ne ressemble guère, et encore! à ce que j'ai dit.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre s'y entend assez bien lui-même à baragouiner. Je ne voulais pas citer ses paroles; je paraphrasais ce qu'il a dit.

L'hon. M. Fleming: C'est un bien mauvais travestissement de mes paroles, et il le sait bien.

L'hon. M. Martin: Vous n'êtes pas en cause du tout.

L'hon. M. Pickersgill: Permettez-moi de dire qu'à mon sens le gouvernement actuel n'a jamais compris, n'a jamais saisi la portée ni le sens de l'article 29. Puisque le premier ministre a fait une incursion dans mon passé, je rappellerai une page du sien. En 1957, nous nous sommes trouvés, lui et moi, à descendre du même avion à Terre-Neuve, où nous appelait une mission à peu près semblable. Le premier ministre participait à une émission télévisée ce soir-là, et j'ai eu le plaisir de le voir. A M. Don Jamieson, du poste CJON, qui lui demandait ce qu'il pensait de la commission royale établie aux termes de la constitution, il a répondu qu'à son avis cette commission royale n'aurait pas dû être instituée, que de toute façon il y avait trop de commissions royales.

Le très hon. M. Diefenbaker: Pour autant que je me souviene, la constitution ne mentionne rien de tel.

L'hon. M. Pickersgill: Je ne crois pas que M. Jamieson ait mentionné la constitution. Tout le monde à Terre-Neuve et tout le monde qui s'occupait d'une façon ou d'une autre des affaires publiques à Terre-Neuve, savait parfaitement bien ce qu'était la commission royale prévue aux termes de la